

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présent suppléant : 1
- procurations : 18
- abstentions : 0
- votants : 68

DÉLIBÉRATION n° 2017/131

L'an deux mille dix-sept et le 29 juin à 20 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain DASSAIN a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loig le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean BRILLOUET, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, François DABEZIES, Didier FAVARO

Présente suppléante : Christine FAUGERE (remplace Jean-Louis VIAU)

Titulaires ayant donné procuration : Madame Monique MARTIN à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Roger LACOME à Madame Rose-Marie COLOMES, Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Joëlle ABADIE à Monsieur Jean-Claude JACOMET, Monsieur Jean-Paul COMPAGNET à Madame Régine SARRAT, Monsieur Jean-Marie DUTHU à Monsieur Michel SICARD, Madame Gisèle ROUILLON à Madame Isabelle ORTE, Monsieur Jean-Manuel CAMACHO à Monsieur Alain DASSAIN, Madame Madeleine SERIS à Monsieur Alain MAILLE, Monsieur Pascal LACHAUD à Monsieur Jean-Paul LARAN, Monsieur Alain DUCASSE à Monsieur Jean BRILLOUET, Monsieur Laurent LAGES à Madame Stéphanie NOGUES, Madame Fabienne ROYO à Madame Monique KATZ, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Monsieur Pascal AUDIC, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Elie FOURCADE à Monsieur Gilbert FOURCADE, Monsieur Jacques LAUREYS à Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Monsieur Maurice LOUDET à Monsieur Philippe SOLAZ.

Absents : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Alain PIASER, Patrick DARRE, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEIZE, Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Gérard SABATHIE.

Objet : Natura 2000 - Demande de subvention pour l'animation du site des Tourbières de Clarens pour la période d'avril 2017 à mars 2018

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens », l'Etat, l'Europe et l'Agence de L'Eau participent financièrement aux dépenses engagées, à hauteur de 100 % du montant TTC pour le fonctionnement.

Il est possible d'obtenir une subvention d'un montant de 31 550,71 € pour l'animation du site.

Le plan de financement prévisionnel est :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Prestation de service pour l'élaboration et l'animation du PAEC	8 000,00 €	Etat/Europe (100 % du TTC)	31 550,71 €
Frais d'étude pour l'évaluation du DocOb	13 335,00 €		
Valorisation des frais annexes liés à l'animation du site (personnel, déplacement, repas, affranchissement...)	10 215,71 €		
TOTAL	31 550,71 €	TOTAL	31 550,71 €

Monsieur le Président propose de demander une subvention à l'Etat pour l'animation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens » pour un montant de 31 550,71 € et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Le Bureau, lors de sa réunion du 8 juin, a validé à l'unanimité ce projet de délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide :

- De solliciter les subventions pour l'animation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens » pour un montant de 31 550,71 €, conformément au plan de financement ci-dessus exposé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président

*Le Président exécutif,
Le Vice-Président.*



Affichée le 24 JUIL. 2017